



Réf. Farde e-Assemblées : 2440016

N° OJ : 15

Projet d'Arrêté - Conseil du 17/01/2022

Objet : Tour et Taxis.- Occupation temporaire du terrain sis drève Anna Bosch à 1000 Bruxelles par l'asbl "Médecins Sans Frontières".- Contrat de bail locatif.

Le Conseil communal,

Vu la Nouvelle loi communale ;

Vu l'explosion démographique que connaît ces dernières années la Région de Bruxelles-Capitale et la Ville de Bruxelles en particulier ;

Vu la demande croissante de places d'accueil dans les institutions scolaires de la Ville de Bruxelles en particulier dans les écoles au Nord de Bruxelles ;

Attendu que le 04 janvier 2021, la Ville de Bruxelles est devenue propriétaire d'un terrain situé sur site de Tour et Taxis, sis drève Anna Bosch à 1000 Bruxelles en vue d'y construire une école ;

Attendu que le terrain appartenait auparavant au Port de Bruxelles qui avait un contrat de concession au bénéfice de Médecins Sans Frontière ;

Attendu que selon l'acte de vente (en annexe du présent arrêté), la Ville est subrogé dans les droits et obligations du Port relatifs au contrat de concession et s'engage à permettre le maintient sur les lieux de Médecins Sans Frontière jusqu'au 1er janvier 2022, aux mêmes conditions ;

Vu les termes du contrat de bail qui lierait Médecins Sans Frontière (locataire) et la Ville de Bruxelles (bailleur), propriétaire du bien concerné pour une occupation temporaire jusqu'au 31 décembre 2023 ;

Vu l'avis rendu par le Service des Affaires juridiques ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE

Article unique : Les termes du contrat de bail locatif liant Médecins Sans Frontière (locataire) et la Ville de Bruxelles (bailleur), propriétaire du bien concerné pour l'occupation temporaire du terrain sis drève Anna Bosch à 1000 Bruxelles, jusqu'au 31 décembre 2023, sont approuvés.

Annexes :

[Convention \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

